NSW GOVERNMENT Education Public Schools

Drive and park safely near schools

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS SUR LEUR TRAJET SCOLAIRE.

Conduire et se garer en toute sécurité à proximité des écoles

Le début et la fin de la journée scolaire sont des moments frénétiques pour les piétons comme pour les conducteurs à proximité des écoles.

Vous pouvez contribuer à la sécurité des enfants en respectant les règles suivantes :

- déposez et récupérez vos enfants du côté de la rue où se trouve l'école ;
- n'appelez jamais les enfants depuis l'autre côté de la rue car cela est très dangereux ;
- redoublez de prudence lorsque vous conduisez dans les zones scolaires où la vitesse est limitée à 40 km/h ;
- respectez tous les panneaux de stationnement : ils ont pour but d'assurer la sécurité des enfants ;
- garez-vous correctement, même si cela vous force à faire quelques pas de plus jusqu'à l'école ;
- ne vous garez jamais en double file car cela est illégal et dangereux pour les enfants ;
- ne faites jamais de demi-tour ou de manœuvres devant l'école car cela est dangereux pour les enfants ;
- montrez l'exemple à vos enfants en vous comportant vous-même en piéton et en conducteur responsable et courtois.

Pour en savoir plus

Consultez le programme de sensibilisation à la sécurité routière du ministère à l'adresse https://education.nsw.gov.au/road-safety-education ou consultez https://education.nsw.gov.au et cherchez la rubrique consacrée à la sensibilisation à la sécurité routière.

En voiture, veillez à ce que vos enfants :

- utilisent un rehausseur s'ils sont âgés de 4 à 7 ans : c'est obligatoire ;
- aient leur ceinture de sécurité attachée correctement ;
- montent dans la voiture et en descendent par la « portière de sécurité », c'est-à-dire la portière arrière du côté du trottoir ;
- ne soient jamais laissés seuls dans la voiture.

Jusqu'à 6 mois
Siège auto homologué installé dos à la route

De 6 mois à 4 ans
Siège auto homologué installé face ou dos à la route

À partir de 4 ans
Siège auto ou rehausseur homologué installé face à la route

1,45 m ou plus
Taille minimum suggérée pour pouvoir utiliser la ceinture de sécurité normale